



Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

La gratuité des transports en commun pour l'usager : Ne nous trompons pas de combat !

La gratuité des transports en commun fait son retour dans l'actualité de la région grenobloise.

Sur ce sujet, il y a besoin de recentrer ce débat sur le vrai sujet : « Comment développer les déplacements alternatifs à la voiture, dont les transports en commun (TC) ? »,

L'ADTC- Se déplacer autrement - considère qu'il y a trois grandes priorités :

- proposer une offre de transport de qualité : rapidité, fréquence, ponctualité, amplitude horaire, cadencement, adéquation aux besoins, articulation des correspondances. L'expérience montre que ces critères sont bien plus efficaces que la gratuité pour l'attractivité des transports en commun. Toutefois des tarifs solidaires doivent être disponibles pour les personnes à faibles ressources.
- amener les automobilistes vers les TC en diminuant l'espace réservé à la voiture : réduire les voies de circulation, les places de stationnement, au profit d'axes structurants en site propre pour les vélos et les TC, et d'espaces pour les déplacements à pied.
- développer et articuler intelligemment les différents modes, piétons, vélos, TC, covoiturage en concordance, afin de répondre à une grande variété de trajets urbains et interurbains.

La gratuité pour l'usager priverait les transports en commun d'une partie de leurs ressources au détriment de l'objectif principal qui est de diminuer l'usage de la voiture au profit des autres modes et en particulier des transports en commun.

Contacts Presse :

- Emmanuel Colin de Verdière, Président de l'ADTC - Se déplacer autrement
- Bernard Bouvier, Administrateur de l'ADTC - Se déplacer autrement

